

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du mercredi 11 juin 2025

**N° 016-2025**

Conseillers  
Nombre en exercice : 19  
Nombre de présents : 11  
Procurations : 2  
Nombre de votants : 13

Votes  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date de la convocation  
5 juin 2025,  
Affichée et mise en ligne  
le 5 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.  
Etaient présents : Mmes BENYAHIA, DUBRUNQUEZ, EMON, JACOB, POUPONNEAU, SIMON  
MM. KOCIUBA, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, STIENNE  
Absents excusés :  
Mr LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr GOURNET  
Mr MAQUIN qui donne pouvoir à Mr DENIS  
Absents : Mme FONTAINE B, Mme FONTAINE N, Mme TOUROLLE,  
Mr BRIZION, Mr CAPITAINE, Mr KRAWIEC  
Secrétaire de séance : Mme POUPONNEAU  
Le procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2025 est approuvé.

### **Objet : Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Il expose également aux membres du conseil municipal qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services techniques communaux notamment pour l'entretien des espaces verts.

Il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures et d'autoriser monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour une durée maximale de 6 mois sur la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026 pour accroissement saisonnier d'activité.

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 2 juin 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux suite à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et sur une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois.

La dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2025.

Le Maire, accomplira tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance, Emilie POUPONNEAU



Le Maire, Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 12 juin 2025  
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le 12 juin 2025  
de la publication le 12 juin 2025  
Mise en ligne sur le site internet le 12 juin 2025